

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 décembre 2006

PROTECTION DE L'ENFANCE - (n° 3184)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 43

présenté par  
Mme Adam, M. Bloche, Mme Guinchard, M. Néri, M. Blisko, M. Zanchi  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Dans l'alinéa 10 de cet article, substituer aux mots :

« femmes en période post-natale et pour les pères »,

les mots :

« parents en période post-natale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La préparation, les questionnements autour des capacités éducatives concernent autant le père que la mère, ou la personne qui vit avec la mère et participe dans les faits à l'éducation et l'entretien de l'enfant.